



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

**Jäger Strasse 67-69
10117 Berlin**

Berlin le 30 Octobre 2017

N° /AGB/RFA/AFC/17

**A toute la communauté, toutes les
associations guinéennes de la
juridiction de l'Ambassade de Guinée à
Berlin.**

CONAKRY

Objet: Mise en place du conseil des Guinéens de l'Etranger

Mesdames et messieurs,
Conformément à la note N°2076/MAEGE/SG/CAB/DGE/SDMR/17 de SE
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger,
relative à la mise en place des conseils des guinéens de l'Etranger, j'ai l'honneur
de vous inviter à une rencontre à l'Ambassade de Guinée à Berlin sise à Jäger
str 67, 10117 Berlin le samedi 11 Novembre 2017 à 12h précises.

L'objectif de cette rencontre sera la mise en place d'un conseil pour les guinéens
d'Allemagne. A ce titre, chaque association pourra se faire représenter à la
rencontre par un de ses membres.

Les associations des autres pays de la juridiction sont priées de bien vouloir
prendre directement contact avec le service consulaire de l'Ambassade, pour
fixer les modalités d'organisation dans leur pays respectifs.

Veillez recevoir mesdames et messieurs les assurances de ma franche
collaboration.

L'Ambassadeur



Mme TOURE Fatoumata BALDE

Tel : +49 30 200 74 330

Fax: +49 30 200 74 33 33

e-mail: info@amba-guinee.de



MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DES GUINEENS
DE L'ETRANGER

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le 20-10-2017

Le Ministre

N° 2076/MAEGE/SG/CAB/DGE/SDMR/17 A
Toutes les Ambassades et Consulats de
Guinée à l'Etranger

Objet : Mise en place des conseils des Guinéens de l'Etranger

Mesdames /Messieurs les Ambassadeurs,

En prélude de la mise en place du Haut conseil des Guinéens de l'étranger, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à la mise en place du conseil des Guinéens de l'Etranger dans vos juridictions respectives.

En effet, la mise en place de ce conseil est la démarche préalable qui doit conduire à l'organisation courant Décembre à Conakry du Forum des Guinéens de l'Etranger devant aboutir par la mise en place du Haut Conseil des Guinéens de l'Etranger.

Ce Haut Conseil des Guinéens de l'Etranger servira d'organe consultatif au département pour toutes prises de décisions en faveur des Guinéens de la Diaspora.

A cet égard, je vous saurais gré de bien vouloir fournir au département au plus tard le 15 Novembre 2017 la liste nominative du conseil de votre juridiction.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Mesdames /Messieurs les Ambassadeurs l'assurance de ma considération distinguée.

Ci-joint : projet de mise en place des Conseils
des Guinéens de l'Etranger



MAMADI TOURE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES GUINEENS DE
L'ETRANGER**

DIRECTION DES GUINEENS DE L'ETRANGER

**MISE EN PLACE DES CONSEILS DES GUINEENS DE
L'ETRANGER**

Conakry, 2017

I- Contexte et justification :

La République de Guinée depuis son indépendance en 1958 a enregistré une forte immigration dû à des facteurs politiques économiques et sociaux.

De nos jours, cette communauté vivant à l'extérieur de la Guinée est estimée à environ cinq 5 000 000 représente un levier économique, social, culturel et humain important pour le développement du pays.

Convaincu que, le processus nation de développement ne peut objectivement se passer de ces immenses ressources que représentent les Guinéens de l'Etranger, le **Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger** a travers la **Direction des Guinéens de l'Etranger (DGE)** s'engage conformément à sa lettre de mission de s'implique activement dans la définition d'une approche cohérente pour une meilleure gestion de la diaspora Guinéenne et de sont implication dans l'effort de développement nationale.

C'est dans cette perspective que le Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger qui aboutira à la tenue du forum de la diaspora et à la mise en place du Haut Conseil des Guinéens de l'Etranger.

II-Objectif général :

Mettre en place, dans chaque juridiction diplomatique et consulaire de la Guinée, une structure fédérative des associations des ressortissants Guinéens dénommées : « **Conseil des Guinéens de l'Etranger** », en sigle **CGE** à l'effet de servir d'interlocuteur dans le processus de mise en œuvre de la politique nationale d'implication de diaspora à l'effort nationale du développement.

III- Objectif spécifique :

Les objectifs spécifiques au titre de la mise en œuvre de ce projet sont entre autre :

- ✓ Meilleure organisation de la diaspora Guinéenne ;
- ✓ Meilleure implication de la diaspora dans le développement socio-économique, culturel de la Guinée ;
- ✓ Etablissement d'un climat de confiance entre les Ambassades et les Guinéens de l'Étranger
- ✓ Incitation de la diaspora à l'investissement ;
- ✓ Incitation au retour volontaire.

IV-Stratégie de mise en œuvre :

- 1) Elaborer les termes de références de la mise en place des CGE ;
- 2) Définir à l'intention des représentations diplomatiques et consulaires guinéennes des critères d'éligibilités et de mise en place conseils des guinéens de l'étranger ;
- 3) 3-Diffuser et vulgariser largement les critères d'éligibilités et de mise en place des CGE au niveau des associations des ressortissants guinéens à l'étranger ;
- 4) Envoi de mission de supervision pour la mise en place CGE ;
- 5) Valider les statuts et règlement intérieur et installer les bureaux exécutifs des CGE dans les pays de résidence ;
- 6) Créer une plate forme de dialogue entre le MAEGE et les CGE

V-Résultats attendus :

- diaspora Guinéenne mieux organisés ;
- diaspora mieux impliquée dans le développement socio-économique et culturel de Guinée ;
- confiance restaurée entre diaspora et Ambassades ;
- retour volontaire encouragé.
- plate forme de dialogue entre le MAEGE et CGE créée ;
- retour volontaire encouragé

VI- Instances des CGE ;

- A) L'assemblée générale du CGE
- B) Le bureau exécutif du CGE
- C) Le comité consultatif des sages du CGE

Critères d'éligibilité des membres du bureau Exécutif du CGE

Pour être membre du bureau exécutif du CGE, le/la postulant(e) doit répondre aux critères ci-dessus :

- 1-Avoir été dûment recensé(e) par la représentation, diplomatique et/ou consulaire de la Guinée dans le pays de résidence ;
- 2- Etre détenteur/détentrice d'une carte consulaire en cours de validité ;
- 3-Etre membre d'une association de ressortissants Guinéens dans le pays de résidence ;
- 4-Avoir fait de candidature au poste concerné auprès de l'Assemblée Générale du CGE ;
- 5-Avoir passé au moins 1 an dans le pays de résidence